

**Message du Conseil communal au Conseil général
concernant**

**La dissolution de la CUTAF
(Communauté urbaine des transports de l'agglomération
fribourgeoise)**

(du 12 mai 2009)



VILLE DE FRIBOURG

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 12 mai 2009)

47 : 2006 - 2011

DISSOLUTION DE LA CUTAF (COMMUNAUTE URBAINE DES
TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION FRIBOURGEOISE)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

I. RAPPEL DES FAITS

Les Statuts de l'Agglomération adoptés par la population des communes membres le 1^{er} juin 2008 prévoient que l'Agglomération reprenne les tâches exercées par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (ci-après CUTAF) après la dissolution de celle-ci. Ils fixent par ailleurs un délai d'un an à compter de la constitution de l'Agglomération pour la dissolution de ladite association de communes et rappellent que la procédure de dissolution suit les statuts de la CUTAF.

1. Généralités

La loi sur les communes (LCo) accorde aux assemblées communales respectivement aux conseils généraux des communes membres d'une association de communes la compétence de valider la décision de dissolution de ladite association. L'intervention des législatifs communaux doit avoir lieu avant la date d'entrée en vigueur de la dissolution de la CUTAF, qui a été fixée au 30 juin 2009.

Les Statuts de la CUTAF posent que l'association ne peut être dissoute que par décision des deux tiers des communes membres.

2. Dissolution

Le projet de dissolution a été préparé de concert par les autorités de la CUTAF (Comité de direction) et de l'Agglomération (Comité d'agglomération). Il a de surcroît fait l'objet d'un examen préalable des services cantonaux : le Service des communes et le Service des transports ont préavisé favorablement, en date du 21 avril 2009, le projet de décision de dissolution transmis aux délégués de la CUTAF en vue de la séance du 30 avril 2009.

Le 30 avril 2009, les délégués de la CUTAF ont accepté de dissoudre l'association avec effet au 30 juin 2009. En annexe, vous trouverez les décisions prises par l'Assemblée des délégués de la CUTAF.

Il appartient dès lors aux législatifs des douze communes membres de valider ces décisions. Il reviendra ensuite au Conseil d'Etat de procéder à l'approbation de la dissolution de la CUTAF sur la base notamment de la décision du 30 avril 2009 signée de l'assemblée des délégués, du procès-verbal de la même séance ainsi que des extraits des procès-verbaux des législatifs des communes membres attestant la ratification de la dissolution. C'est également le Conseil d'Etat qui sera compétent pour prononcer la liquidation de l'association.

3. Reprise des engagements

Le Comité d'agglomération a fait connaître dans un courrier du 2 avril 2009 adressé à toutes les communes membres de la CUTAF sa décision de reprendre les engagements votés par les délégués de la CUTAF pour le subventionnement des investissements liés au Projet général. En annexe, vous trouverez ledit courrier du Comité d'agglomération.

Dans la mesure où dix des douze communes membres de la CUTAF sont membres de l'Agglomération, le Comité a proposé de transférer à l'Agglomération la fortune nette de l'association ainsi que les provisions faites pour les aménagements votés mais non encore réalisés afin d'honorer les subventions promises pour les investissements liés au Projet général.

A titre d'information, au 31.12.2008, la fortune nette de la CUTAF s'élevait à CHF 493'409.40 tandis que les provisions pour aménagements en cours étaient de CHF 635'786.00. L'Assemblée des délégués de la CUTAF avait, pour sa part, décidé de subventionner des mesures concrètes liées au Projet général de la CUTAF pour un montant de CHF 2'226'335.00. La liste des provisions pour aménagements en cours sera mise à jour lors de la clôture des comptes de la CUTAF, fixée au 30 juin 2009.

Le Comité d'agglomération a également décidé que les communes membres de l'Agglomération financeront dans le cadre du budget annuel d'investissement de l'Agglomération le solde des subventions promises pour les investissements au fur et à mesure de leur réalisation.

4. Convention avec les communes de St-Ursen et de Tafers

Il est aussi prévu qu'une convention soit signée entre l'Agglomération et les communes de Tafers et de St. Ursen jusqu'alors membres de la CUTAF, mais non de l'Agglomération. Cette convention sera valable du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009 : l'Agglomération fournira durant ce laps de temps les mêmes prestations que celles qu'offrait la CUTAF aux communes de Tafers et de St. Ursen et ces dernières lui verseront les montants correspondants.

5. Proposition

Le Conseil communal de Fribourg invite le Conseil général à confirmer les décisions relatives à la dissolution de la CUTAF telles que prises le 30 avril 2009.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :

Catherine Agustoni

Annexes : un projet d'arrêté
mentionnées



**COMMUNAUTE URBAINE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION FRIBOURGEOISE
VERKEHRSVERBUND DER AGGLOMERATION FREIBURG**

**L'Assemblée des Délégués
de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération
fribourgeoise (ci-après CUTAF)**

Vu :

- Les Statuts de la CUTAF adoptés par les communes membres le 1^{er} février 1996 et approuvés par le Conseil d'Etat le 18 juin 1996 ainsi que leurs modifications du 20 mars 2002 approuvées par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts le 26 mai 2003
- Les comptes 2008 de la CUTAF approuvés le 30 avril 2009 et la liste des subventions promises. décidées par l'Assemblée des Délégués CUTAF jusqu'au 31.12.2008 mais non encore échues à cette date (annexe 2)
- Les Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) adoptés par la population des communes concernées le 1^{er} juin 2008
- La loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2)
- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1)

Considérant :

- La reprise des tâches exercées jusqu'alors par la CUTAF par l'Agglomération de Fribourg au plus tard dans un délai de un an après la constitution de l'Agglomération

Décide :

Art. 1

Les communes membres de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) (ci-après communes membres) acceptent de dissoudre ladite association avec effet au 30 juin 2009.

Art. 2

¹ Le montant composé de la fortune nette et des subventions provisionnées selon le bilan de l'exercice 2008 et correspondant au chiffre de 1'129'195,40 francs au total est réparti entre les communes membres selon la clé de répartition CUTAF de l'exercice 2009 (annexe 1). Les chiffres exacts se calculeront sur la base des derniers comptes correspondant à l'exercice incomplet du premier semestre 2009.

² Ces parts à la liquidation de la CUTAF ne sont toutefois pas versées aux communes membres mais transférées à l'Agglomération conformément aux articles 4 et 5 ci-dessous.

Art. 3

Les derniers comptes de la CUTAF sont clôturés au 30 juin 2009. Ils seront soumis à l'approbation du Conseil d'agglomération.

Art. 4

L'Agglomération reprenant les tâches exercées par la CUTAF, les parts cumulées de la liquidation de cette dernière lui sont transférées.

Art. 5

¹ Les communes membres acceptent de transférer à l'Agglomération leur part de la fortune nette de l'association ainsi que leur part des provisions. Ces montants serviront à diminuer les parts de chaque commune membre de l'Agglomération au paiement des subventions promises pour les investissements liés au Projet Général ayant fait l'objet d'une décision formelle de l'Assemblée des Délégués (selon annexe 2).

² Le solde des subventions promises pour les investissements liés au Projet Général, dont la part cumulée de Tafers et de St.Ursen sera déduite, sera financé par les communes de l'Agglomération dans le budget d'investissement de l'Agglomération. Les communes de l'Agglomération qui étaient membres de la CUTAF se verront créditées de leurs parts à la liquidation de la CUTAF.

AU NOM DE LA COMMUNAUTE URBAINE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION FRIBOURGEOISE :

Le Vice-Président :

L'Administratrice a.i. :

Charles de Reyff

Corinne Margalhan-Ferrat

Ratification par les législatifs des communes membres

Avry	Assemblée communale	du
Belfaux	Conseil général	du
Corminboeuf	Assemblée communale	du
Düdingen	Assemblée communale	du
Fribourg	Conseil général	du
Givisiez	Assemblée communale	du
Granges-Paccot	Assemblée communale	du
Marly	Conseil général	du
Matran	Assemblée communale	du
St-Ursen	Assemblée communale	du
Tafers	Assemblée communale	du
Villars-sur-Glâne	Conseil général	du

Approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le Conseiller d'Etat-Directeur :

Pascal Corminboeuf

Fribourg, le

Annexe 1 : Clé de répartition CUTAF de l'exercice 2009 en pourcentages

Communes de la CUTAF	Socles									Clé de répartition CUTAF <i>taux = 80% x Qd + 20% x Gt</i>
	qualité de desserte urbaine (Qd)				génération de trafic (Gt)					
	Na nombre d'arrêts de bus urbain par an (avec plafond de 8 bus max par heure par station)	Cc coefficient de qualité de desserte	Cc * (hab.+0.5*emp)	Qd qualité desserte communale	nombre de voitures 30.09.07	Population dite légale au 31.12.07	nombre d'emplois 2005	ABI aire de bâtiment et aire industrielle 1.1.2007 (unité : ha)	Gt part de la génération de trafic	
Avry	37922	25	58627	0.805%	1189	1642	1341	59	3.015%	1.247%
Belfaux	1010	4	10064	0.138%	1337	2350	406	65	2.957%	0.702%
Corminbœuf	49754	29	67880	0.933%	1265	2114	447	59	2.751%	1.296%
Düdingen	1414	3	22963	0.315%	4437	7171	2887	199	10.119%	2.276%
Fribourg	4528245	112	5150665	70.760%	15553	33836	24560	363	40.051%	64.618%
Givisiez	156585	45	201034	2.762%	1988	2758	3400	77	5.271%	3.264%
Granges-Paccot	226520	61	221022	3.036%	1621	2322	2610	61	4.206%	3.270%
Marly	208058	36	303145	4.165%	3988	7383	2256	164	8.969%	5.125%
Matran	28290	24	42518	0.584%	945	1486	603	50	2.268%	0.921%
St-Ursen	11010	13	19030	0.261%	704	1239	355	61	2.100%	0.629%
Tafers	3808	6	21540	0.296%	1603	2659	1378	92	4.205%	1.078%
Villars-sur-Glâne	1196407	82	1160549	15.944%	5716	10407	7577	179	14.087%	15.572%
<i>total CUTAF</i>	<i>6449023</i>	<i>440</i>	<i>7279038</i>	100.000%	<i>40346</i>	<i>75367</i>	<i>47820</i>	<i>1429</i>	100.000%	100.000%

Annexe 2: Liste des subventions promises pour les investissements liés au Projet Général

Etat au 31.12.2008

Cette liste sera mise à jour lors de la clôture des comptes de la CUTAF au 30 juin 2009.

No Mesure	Communes	Objets	Mesure dite CUTAF	Date probable début réalisation	Date probable fin réalisation	Estimation des coûts globaux	Part subventionnable selon préavis Comtech	Taux de subvention	Date préavis Comtech	Date décision Comité direction	Date vote Ass. Délégués	Subvention CUTAF provisoire	Budget investissement CUTAF (année)	Remarques
A06	Villars-s-Glâne	Cormanon, piste cyclable	oui	2004	2004	258'000	258'000	50%	18.12.03	15.03.04	30.06.04	129'000	2004	Selon séance du 22.5.06 avec MM. Sallin et Carrard, le projet sera réalisé ultérieurement
A07	Fribourg	Aménagements en P&R Guintzet, St. Léonard et Chassotte	oui	2004	2004	41'000	41'000	90%	06.05.04	19.05.04	30.06.04	36'900	2004	
A08	Villars-s-Glâne	Modification Arrêt bus Chandolan	oui			0	23'000	50%	23.03.04	08.10.04	24.11.04		2005	Selon séance du 22.5.06 avec MM. Sallin et Carrard, le projet peut être annulé
A12	Fribourg	P&R Abattoirs (265 pl. silo)	oui	2007	2008	3'710'000	1'327'000	90% et 30%	28.10.05 24.11.05	07.06.06	22.11.06	1'193'100	2007	
A12'	Fribourg	P&R Abattoirs Automates et signalisation	oui	2008	2008	160'000	160'000	100%	23.08.07	22.10.07	22.11.07	160'000	2008	
A14	Villars-s-Glâne	Commanon-Centre, quais bus	oui	2008	2008	18'800	18'800	50%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	9'400	2008	
A15	Villars-s-Glâne	Les Martinets, quais bus	oui	2008	2008	18'800	18'800	50%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	9'400	2008	
A16	Villars-s-Glâne	Blés-d'Or, quais bus	oui	2008	2008	18'800	18'800	50%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	9'400	2008	
J16	Givisiez	Réalisation d'un couloir de bus dans le sens "entrée de ville" à la rte du Jura	oui	2008	2008	10'000	5'575	50-30%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	2'280	2008	
J17	Givisiez	Place des Osses, rebroussement ligne de bus de la Faye + arrêt bus terminus	oui	2004	2005	1'000'000	106'950	50%	06.10.03	03.11.03	26.11.03	53'475	2004	Surface de rebrousse-ment: 360 m2 (avec em-prise balayage bus 18 m)
P22	Marly	Aménagement P&R Géline 50 pl.	oui	2005	2005	560'000	250'000	90%	23.09.04	08.10.04	24.11.04	225'000	2005	Réalisation en 2 étapes de 50 places
V03	Avry	Aménagement interface gare, arrêts bus et P&R (50 pl.)	oui	2005	2005	870'000	301'880	100%	23.09.04	08.10.04	24.11.04	301'880	2005	
Z23	Fribourg	Utilisation mixte du parking avec identification de 50 pl. P&B Heitera	oui	2004	2004	10'000	10'000	90%	06.05.04	19.05.04	30.06.04	9'000	2004	Estimation communale: Fr. 800'000.-
Z29A	Fribourg	Création d'une zone à trafic modéré (Basse-Ville, Grand-Fontaine)	oui	2005	2005	1'108'000	175'000	50%	26.09.02	15.03.04	24.11.04	87'500	2005	
TOTAUX						7'783'400	2'714'805					2'226'335		



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

Rue de l'Hôpital 2
1700 Fribourg, le 2. Avril 2009

**Aux Conseils communaux
des communes membres de la CUTAF**

***Objet : Dissolution CUTAF – Reprise des engagements votés par
l'Assemblée des Délégués de la CUTAF***

Mesdames, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Messieurs les Secrétaires communaux

Le Comité d'agglomération a discuté, dans le cadre de la dissolution de la CUTAF, de la question de la reprise des engagements votés par l'Assemblée des Délégués de ladite association.

Le Comité d'agglomération s'engage à reprendre les engagements décidés par les Délégués pour le subventionnement des investissements liés au Projet général. La liste de ces engagements figure en annexe à la présente lettre. Cette liste sera mise à jour lors de la clôture des comptes de la CUTAF au 30 juin 2009.

Dans ces circonstances et dans la mesure où dix des douze communes membres de la CUTAF sont membres de l'Agglomération, le Comité propose de transférer à l'Agglomération la fortune nette de l'association ainsi que les provisions faites pour les aménagements votés mais non encore réalisés afin d'honorer les subventions promises pour les investissements liés au Projet général.

A titre d'information, au 31.12.2008, la fortune nette de la CUTAF s'élevait à CHF 493'409.40 tandis que les provisions pour aménagements en cours étaient de CHF 635'786.00. L'Assemblée des Délégués de la CUTAF avait, pour sa part, décidé de subventionner des mesures concrètes liées au Projet général de la CUTAF pour un montant de CHF 2'226'335.00.

Le Comité d'agglomération a également décidé que les communes membres de l'Agglomération financeront dans le cadre du budget annuel d'investissement de l'Agglomération le solde des subventions promises pour les investissements au fur et à mesure de leur réalisation. Dès lors, il ne sera demandé aux communes de St-Ursen et de Tafers aucune participation financière particulière.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Messieurs les Secrétaires communaux, nos salutations les plus meilleures.

Au nom du Comité d'agglomération :

Le Président:

La Conseillère scientifique

René Schneuwly

Corinne Margalhan-Ferrat

Annexe : Liste des subventions promises pour les investissements liés au Projet Général (état au 31.12.2008)

Copie pour information :

- à la CUTAF ;
- au Service des communes et au Service des transports et de l'énergie.

Annexe 1: Liste des subventions promises pour les investissements liés au Projet Général

Etat au 31.12.2008

Cette liste sera mise à jour lors de la clôture des comptes de la CUTAF au 30 juin 2009.

No Mesure	Communes	Objets	Mesure dite CUTAF	Date probable début réalisation	Date probable fin réalisation	Estimation des coûts globaux	Part subventionnable selon préavis Comtech	Taux de subvention	Date préavis Comtech	Date décision Comité direction	Date vote Ass. Délégués	Subvention CUTAF provisoire	Budget investissement CUTAF (année)	Remarques
A06	Villars-s-Glâne	Cormanon, piste cyclable	oui	2004	2004	258'000	258'000	50%	18.12.03	15.03.04	30.06.04	129'000	2004	Selon séance du 22.5.06 avec MM. Sallin et Carrard, le projet sera réalisé ultérieurement
A07	Fribourg	Aménagements en P&R Guintzet, St. Léonard et Chassotte	oui	2004	2004	41'000	41'000	90%	06.05.04	19.05.04	30.06.04	36'900	2004	
A08	Villars-s-Glâne	Modification Arrêt bus Chandolan	oui			0	23'000	50%	23.03.04	08.10.04	24.11.04		2005	Selon séance du 22.5.06 avec MM. Sallin et Carrard, le projet peut être annulé
A12	Fribourg	P&R Abattoirs (265 pl. silo)	oui	2007	2008	3'710'000	1'327'000	90% et 30%	28.10.05 24.11.05	07.06.06	22.11.06	1'193'100	2007	
A12'	Fribourg	P&R Abattoirs Automates et signalisation	oui	2008	2008	160'000	160'000	100%	23.08.07	22.10.07	22.11.07	160'000	2008	
A14	Villars-s-Glâne	Cormanon-Centre, quais bus	oui	2008	2008	18'800	18'800	50%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	9'400	2008	
A15	Villars-s-Glâne	Les Martinets, quais bus	oui	2008	2008	18'800	18'800	50%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	9'400	2008	
A16	Villars-s-Glâne	Blés-d'Or, quais bus	oui	2008	2008	18'800	18'800	50%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	9'400	2008	
J16	Givisiez	Réalisation d'un couloir de bus dans le sens "entrée de ville" à la rte du Jura	oui	2008	2008	10'000	5'575	50-30%	19.09.07	22.10.07	22.11.07	2'280	2008	
J17	Givisiez	Place des Osses, rebroussement ligne de bus de la Faye + arrêt bus terminus	oui	2004	2005	1'000'000	106'950	50%	06.10.03	03.11.03	26.11.03	53'475	2004	Surface de rebrousse-ment: 360 m2 (avec em-prise balayage bus 18 m)
P22	Marly	Aménagement P&R Gérine 50 pl.	oui	2005	2005	560'000	250'000	90%	23.09.04	08.10.04	24.11.04	225'000	2005	Réalisation en 2 étapes de 50 places
V03	Avry	Aménagement interface gare, arrêts bus et P&R (50 pl.)	oui	2005	2005	870'000	301'880	100%	23.09.04	08.10.04	24.11.04	301'880	2005	
Z23	Fribourg	Utilisation mixte du parking avec identification de 50 pl. P&B Heitera	oui	2004	2004	10'000	10'000	90%	06.05.04	19.05.04	30.06.04	9'000	2004	Estimation communale: Fr. 800'000.-
Z29A	Fribourg	Création d'une zone à trafic modéré (Basse-Ville, Grand-Fontaine)	oui	2005	2005	1'108'000	175'000	50%	26.09.02	15.03.04	24.11.04	87'500	2005	
TOTAUX						7'783'400	2'714'805					2'226'335		

(Projet)

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg

vu

- les Statuts de la CUTAF adoptés par les communes membres le 1^{er} février 1996 et approuvés par le Conseil d'Etat le 18 juin 1996 ainsi que leurs modifications du 20 mars 2002 approuvées par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts le 26 mai 2003
- Les comptes 2008 de la CUTAF approuvés le 30 avril 2009 et la liste des subventions promises, décidées par l'Assemblée des Délégués CUTAF jusqu'au 31.12.2008 mais non encore échues à cette date (annexe 2)
- Les Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) adoptés par la population des communes concernées le 1^{er} juin 2008
- La loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2)
- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1)
- le message n^o du Conseil communal du 12 mai 2009,

Considérant :

- La reprise des tâches exercées jusqu'alors par la CUTAF par l'Agglomération de Fribourg au plus tard dans un délai de un an après la constitution de l'Agglomération

Décide :

Art. 1

La commune de Fribourg, membre de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) accepte de dissoudre ladite association avec effet au 30 juin 2009.

Art. 2

¹ Le montant composé de la fortune nette et des subventions provisionnées selon le bilan de l'exercice 2008 et correspondant au chiffre de 1'129'195,40 francs au total est réparti entre les communes membres selon la clé de répartition CUTAF de l'exercice 2009 (annexe 1). Les chiffres exacts se calculeront sur la base des derniers comptes correspondant à l'exercice incomplet du premier semestre 2009.

² La part à la liquidation de la CUTAF n'est toutefois pas versée à la Commune de Fribourg mais transférées à l'Agglomération conformément aux articles 4 et 5 ci-dessous.

Art. 3

Les derniers comptes de la CUTAF sont clôturés au 30 juin 2009. Ils seront soumis à l'approbation du Conseil d'agglomération.

Art. 4

L'Agglomération reprenant les tâches exercées par la CUTAF, les parts cumulées de la liquidation de cette dernière lui sont transférées.

Art. 5

¹ La Commune de Fribourg accepte de transférer à l'Agglomération sa part de la fortune nette de l'association ainsi que sa part des provisions. Ces montants serviront à diminuer les parts de chaque commune membre de l'Agglomération au paiement des subventions

promises pour les investissements liés au Projet Général ayant fait l'objet d'une décision formelle de l'Assemblée des Délégués (selon annexe 2).

² Le solde des subventions promises pour les investissements liés au Projet Général, dont la part cumulée de Tafers et de St.Ursen sera déduite, sera financé par les communes de l'Agglomération dans le budget d'investissement de l'Agglomération. Les communes de l'Agglomération qui étaient membres de la CUTAF se verront créditées de leurs parts à la liquidation de la CUTAF.

Art. 6

Les présentes décisions ne sont pas sujettes au référendum facultatif.

Fribourg, le

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE FRIBOURG**

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva Heimgärtner

André Pillonel